

Eloge de la concertation

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1216

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

8 juin 1995 – n° 1216
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Eloge de la concertation

La lecture de la littérature officielle réserve parfois d'heureuses surprises. Il en est une qui m'a particulièrement réjoui et a provoqué un bond dans mon taux de satisfaction de l'action étatique. Je veux parler du *Rapport de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat communiquant au Grand Conseil le rapport quadriennal (1899-1993) de la commission mixte en matière de toxicomanie*. Ce document genevois, sous un titre peu engageant, révèle un fonctionnement exemplaire des institutions.

Voilà en effet une commission parlementaire qui s'est donné les moyens et le temps nécessaires pour apporter une réelle plus-value au texte qu'elle était chargée d'étudier. Celui-ci est déjà d'excellente qualité et donne une foule de renseignements sur la politique concertée de la drogue telle qu'elle est menée avec succès à Genève. La plus-value est politique – et c'est justement ce que l'on attend de la part de députés. Leur rapport, rédigé par Claire Torracinta-Pache, est à ce titre exemplaire. Les commissaires ne se sont en effet pas contentés de discuter entre eux après avoir pris l'avis d'un conseiller d'Etat et d'un ou deux chefs de service; ils ont entendu, apparemment sans préjugés ni parti pris, celles et ceux qui sont confrontés, au quotidien, avec les toxicomanes et avec les problèmes qu'ils posent.

Deux propositions faites par la commission genevoise sont spectaculaires, puisqu'il s'agit de participer aux programmes fédéraux de distribution contrôlée d'héroïne et de donner accès à des seringues aux personnes détenues ou hospitalisées qui en font la demande. Elles ont pourtant passé la rampe aussi bien de la commission que du Grand Conseil, et ceci avec l'appui de tous les groupes parlementaires, à l'exception d'une majorité des libéraux. Le Conseil d'Etat, fort de ce mandat et de la sérénité du débat qui l'a précédé, envisage donc la participation aux programmes fédéraux dont devraient bénéficier 25 à 50 personnes.

Relevons d'abord le contexte particulièrement favorable à Genève: le dialogue entre les intervenants existe depuis de nombreuses années et la commission en matière de toxicoma-

nie a plus souvent été un lieu d'échanges que d'affrontements. Aucun intervenant n'a jamais pu ou voulu s'affirmer comme meilleur que les autres; il n'y a eu ni pape ni religion.

Ce dialogue a débouché sur une politique concertée, chacun évitant d'entraver l'action d'un autre intervenant. Le problème s'est posé concrètement lors de la mise en place du bus itinérant de prévention du sida (BIPS), en octobre 1991, dans le but d'approcher la population toxicomane et de lui offrir des outils de prévention. Après des relations tendues avec la police, qui intervenait aux abords du bus, celle-ci a changé d'attitude pour laisser les intervenants sociaux faire leur travail de prévention. Les personnes concernées ont eu l'occasion de s'exprimer devant la commission parlementaire et toutes se sont félicitées de cette collaboration, tant du côté social que policier.

On a souvent reproché aux parlements de se complaire dans le détail et la brouille, de s'intéresser davantage aux chiffres qu'aux réalités. Bien des parlementaires, d'accord avec ce constat, sont prêts à se prononcer sur des programmes généraux et des enveloppes budgétaires; mais la plupart peinent à concevoir leur rôle dans cette nouvelle distribution des tâches et des responsabilités. Ils sont quelques-uns à Genève qui ont répondu concrètement à cette question, qui ont trouvé un rôle véritablement politique à jouer.

Cet exemple permet aussi de faire l'éloge de la concertation, du consensus et du compromis, ces composantes omniprésentes de la vie politique suisse, plus souvent critiquées qu'encensées. Sans ce dialogue instauré depuis une quinzaine d'années, sans ces pas que chacun a dû faire en direction des autres intervenants, sans ces changements d'opinion discutés et publiquement assumés, la politique genevoise de la drogue ne pourrait certainement pas se mener dans d'aussi bonnes conditions. Elle n'est bien sûr pas parfaite – et en la matière la perfection n'existe pas – mais elle a limité autant que possible le nombre des exclus, des déçus et des opposants pour que chacun trouve sa place et mette ses connaissances et sa disponibilité au service d'une politique. PI